



Québec, le 23 octobre 2020

Monsieur Lionel Carmant  
Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux  
Édifce Catherine-de-Longpré  
1075, chemin Sainte-Foy, 15e étage  
Québec, (Québec), G1S 2M1  
[ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca](mailto:ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca)

**Objet** : Cadre de gestion ministériel du PSOC pour le mode de financement en soutien à la mission globale

Monsieur le Ministre,

Les membres de la CTROC ont pu prendre connaissance du nouveau Cadre de gestion du PSOC publié par le MSSS et ils tiennent à vous faire part aujourd'hui de leur avis à ce sujet.

Tout d'abord, nous tenons à souligner que les membres sont mitigés quant au contenu final du cadre de gestion du PSOC. Bien qu'ils reconnaissent et soient satisfaits des avancées que le cadre apporte au milieu de l'action communautaire autonome (ACA), une partie demeure insatisfaisante.

Parmi les avancées, il faut souligner la reconnaissance des huit critères d'ACA pour l'admissibilité au PSOC qui était souhaitée depuis bien longtemps par le mouvement communautaire autonome. La reconnaissance du rôle des deux instances interlocutrices, la réaffirmation de la régionalisation du PSOC, la simplification du formulaire de rehaussement, l'intégration d'un montant minimal de rehaussement sont d'autres éléments constituant des gains concrets et grandement appréciés.

Par contre, il est nécessaire de vous faire part d'insatisfactions majeures en lien avec l'ajout de certains éléments sans l'accord de toutes les parties en présence, contrairement à ce qui avait été convenu dès le départ, et qui a été formalisé dans une lettre datée du 5 novembre 2019. Cette lettre donnait en effet l'assurance d'un fonctionnement par consensus.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Extrait : « Dans le cadre de la première étape, qui doit se terminer en décembre 2019, les modifications aux outils de gestion du PSOC se font sur une base consensuelle et à partir des positions historiques connues et soutenues par les groupes en présence, ... »

Nous vous rappelons que la CTROC a exceptionnellement accepté de travailler en respectant l'obligation de confidentialité des travaux, et ce conditionnellement à l'engagement du MSSS d'inclure uniquement les éléments consensuels portant sur des positions historiques des interlocutrices. Aujourd'hui, nous pouvons constater que le MSSS n'a pas respecté cet engagement.

L'ajout d'éléments tels que l'intégration de la règle du cumul pour la production des états financiers n'a pas été discuté et consenti lors des travaux, tout comme le barème maximum de frais de déplacement, des frais juridiques, etc., qui vont à l'encontre du principe d'autonomie des organismes reconnu dans le cadre.

Pour ces raisons, et parce que l'entente établie n'a pas été respectée, nous devons nous distancier des résultats des travaux et souligner notre désaccord avec l'application de l'ensemble du cadre dans sa forme actuelle.

Nous avons constaté que les organismes centraux (Conseil du trésor, Conseil exécutif et ministère des Finances) semblent avoir préséance sur les parties en dialogue, sans qu'ils puissent nous entendre. Dans l'avenir, il sera indispensable de créer des liens avec lesdits organismes, afin d'établir un dialogue permettant à tous de comprendre l'essence de nos demandes.

Finalement, nous ne pouvons passer sous silence notre mécontentement face au processus mis en place pour réaliser ces travaux. C'est avec la meilleure volonté du monde que nous avons participé, malgré notre profond inconfort relié à la notion de confidentialité, à l'ensemble des travaux de la phase 1. Afin d'assurer le respect de nos processus démocratiques, et dans l'intérêt des organismes d'ACA, la CTROC demande des améliorations concrètes aux processus entourant les futurs travaux.

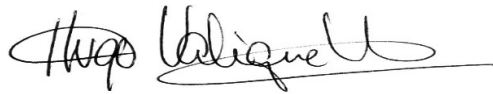
En ce sens, les conditions à appliquer pour notre participation à la 2<sup>e</sup> phase sont :

- Un mandat écrit comprenant : les objectifs, l'échéancier des travaux et les mécanismes de fonctionnement ;
- Une animation apte à structurer et permettre des échanges respectueux ;
- Obtenir une liste des sujets de discussion qui seront abordés pour favoriser la préparation du travail et la consultation des membres ;
- Obtenir les procès-verbaux des rencontres dans un délai raisonnable ;
- Prévoir un échéancier incluant du temps pour mener des processus de consultation avec nos membres ;
- Convenir de la possibilité d'ajuster l'échéancier selon le contexte, et démontrer de la transparence à cet effet ;
- Lever la confidentialité.

Il va sans dire qu'une cadence qui respecte le rythme de toutes et tous est un impératif afin de préserver la santé de nos délégués, de favoriser un climat de travail propice aux discussions entre toutes les personnes impliquées et d'œuvrer de façon constructive lors de la prochaine phase des travaux.

Dans l'attente de poursuivre les travaux d'amélioration du PSOC pour le bénéfice de l'ensemble de la société québécoise, nous avons espoir que les conditions indispensables à la réussite de ces travaux seront mises en place.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, nos salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading "Hugo Valiquette". The signature is written in a cursive style with a horizontal line underneath.

Hugo Valiquette  
Président et porte-parole de la CTROC

Copies conformes

- M. Christian Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux
- M. Éric Girard, ministre des Finances
- Mme Sonia Lebel, présidente du Conseil du Trésor
- M. Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité
- Mme Stéphanie Morin, directrice, Direction générale adjointe des services en santé mentale, en dépendance et en itinérance
- M. Daniel Garneau, directeur général adjoint, Direction générale adjointe des services sociaux généraux, des activités communautaires et des programmes en déficience
- Mme Marylaine Chaussé, directrice des services sociaux généraux et des activités communautaires